

Déclaration liminaire du SNES

La situation au Lycée franco-mexicain est une situation de crise qui met en difficulté réelle l'ensemble des personnels qui, pour la majorité, se voient tenus de trouver une solution dans l'urgence.

Outre l'impact professionnel et personnel se poseront des problèmes purement matériels et financiers. Dans ces conditions le SNES demande à l'AEFE d'étudier la situation de ces collègues.

Le SNES souhaite que l'Agence apporte des réponses aux trois situations suivantes :

En priorité les quelques cas très difficiles des collègues contraints de réintégrer : Billet d'avion pour l'agent et sa famille, frais de déménagement, aide pour leur permettre de faire face aux premières dépenses (chambre d'hôtel – caution etc.).

La situation de la vingtaine de collègues qui souhaitent rester dans le réseau : Billet d'avion, aide au déménagement.

Nous constatons que les lettres de bienveillance sont diversement appréciées par les présidents de CCPL. **Nous demandons que les dossiers soient réellement traités avec la bienveillance affichée par l'Agence.** Le SNES demande également que les collègues de Mexico puissent postuler, nécessairement hors délai, étant donné le calendrier imposé par l'Administration.

Pour les collègues qui ne resteront pas dans l'établissement, mais qui ne peuvent pas quitter le Mexique pour des raisons personnelles, le SNES demande une indemnité forfaitaire pour leur permettre la transition.

Psychologiquement et financièrement, les situations sont difficiles, aussi le SNES trouve inadmissible de retirer en une fois près de 1 000 euros pour les journées de grève.

Cela a été vécu sur place comme une sanction aux actions menées par les personnels pour maintenir la convention telle qu'elle existait, conformément, pourtant, au vœu exprimé par l'AEFE et le Quai d'Orsay.

Le SNES s'est inquiété du précédent créé par cette situation, et il nous a été répondu qu'elle ne ferait pas jurisprudence. **Force est de constater que nous avons raison : des velléités de renégociation de conventionnement à la mexicaine sont en train d'émerger. C'est aujourd'hui clair à Rio. Et demain ?**

Demier élément, nous allons être amenés à parler du fonctionnement du CT.

Paris le 13 mars 2014

SOMMAIRE :

1. Situations particulières
2. Cartes des emplois 2014/2015 - 3ème phase
3. Suivi de CT
4. Elections professionnelles
5. Action sociale pour les personnels des services centraux
6. Circulaire voyages et missions
7. Questions diverses

H.D.F.
INFOS
N°8

SPECIAL CT AEFE



Secteur hors de France
téléphone : 33 1 40 63 29 41
télécopie : 33 1 40 63 28 31
site : <http://www.hdf.snes.edu>
courriel : hdf@snes.edu

Compte rendu du CT de l'AEFE du 5 mars 2014

Ordre du jour :

Préalablement à ce CT, le SNES a bataillé ferme pour que les questions diverses soient maintenues à l'ordre du jour. En effet, dans un premier temps, l'Agence les avait exclues en considérant qu'elles ne devaient faire l'objet que d'échanges écrits. Les réponses écrites nous ont été certes transmises en amont de la réunion. Finalement la possibilité d'interpeller l'Agence en séance a été maintenue. Sur le principe, il était essentiel que nous obtenions satisfaction sur ce point. Le SNES y est parvenu.

Nous avons demandé que la question du recrutement des résidents en suivi de conjoint soit portée à l'ordre du jour de ce comité. En effet selon nos informations, dans certains cas, la DRH de l'Agence s'est tenue à une lecture rigide de la circulaire de recrutement des résidents qui ne correspondait pas aux échanges qui ont eu lieu lors du vote de ce texte au CT du 10 janvier 2013. Pour le SNES il s'agissait d'une urgence car nous ne sommes qu'à quelques jours de l'échéance. Néanmoins, La Directrice a refusé de modifier l'ordre du jour renvoyant à une discussion ultérieure avec les services concernés. C'est ainsi que va le dialogue social à l'Agence !

I- SITUATIONS PARTICULIERES

1) Mexico - Lycée franco Mexicain

Le SNES est intervenu vigoureusement dans la déclaration liminaire, puis en début de CT, et interviendra de nouveau lors du prochain CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail) du 11 mars pour rappeler le préjudice moral et financier subi par la majorité des collègues résidents de cet établissement, victimes des 86 suppressions de postes opérées suite au déconventionnement. La question est : "que fait l'Agence pour ces personnels ?". La situation actuelle des personnels au LFM est de sa responsabilité. Le SNES demande des compensations pour ces collègues qui doivent maintenant quitter l'établissement voire le pays où ils sont installés parfois depuis très longtemps.

Le SNES n'a pas accepté la réponse du DRH consistant à écarter notre demande d'indemnisation au prétexte que le Mexique n'est pas en crise et que le décret 2002-22 ne le prévoit pas. Nous savons évidemment que la situation à Mexico n'est pas celle de la Côte d'Ivoire ni, plus récemment, de la République centrafricaine, mais, d'une part, c'est l'AEFE avec l'aval de la tutelle qui a décidé de la suppression de ces postes et, d'autre part, des solutions notamment dans la prise en charge de billets d'avion par certains établissements ont été trouvées par le passé.

Le SNES a rappelé que l'ADOS (association qui s'occupe de l'action au sociale au MAE) a passé une convention avec l'AEFE et que celle-ci s'applique à TOUS les agents de l'AEFE. Les prestations de l'ADOS concernent aussi les secours. Dans ces conditions, pourquoi ne pas faire un effort d'imagination pour répondre aux demandes des collègues ?

Le DRH répond accompagner les collègues notamment en produisant des lettres de bienveillance pour les CCPLA à la demande des agents concernés qui candidateraient sur un

poste de résident dans un autre pays. Il est à noter que ces collègues doivent joindre cette lettre à leur dossier de candidature et que, parallèlement, l'Agence informe les SCAC sur la situation de Mexico. Enfin la DGRH du MEN a été alertée par l'Agence et tiendra compte de la situation des agents.

Suite à l'intervention du SNES, la Directrice s'est déclarée sensible à la question des billets d'avion des partants. Le SNES suivra de près cette question pour s'assurer qu'elle se concrétisera. En revanche la Directrice a estimé qu'il était plus compliqué d'agir pour ceux qui resteront à Mexico mais qui quitteront le LFM.

2) Rio - Lycée Molière

Le SNES a souhaité interroger la Directrice sur la volonté exprimée par le comité de gestion de l'établissement de renégocier la convention. La Directrice répond n'avoir reçu aucun courrier à ce jour. Elle tient à préciser aux membres du comité technique que si elle recevait un courrier de cette nature, elle répondrait que l'Agence n'envisage ni déconventionnement ni renégociation.

A l'origine ou plutôt au prétexte du problème de la taxation des flux financiers à l'entrée et à la sortie du Brésil, le Président du comité de gestion a cru bon d'envisager cette évolution, mais l'AEFE est en contact avec l'ambassade et le consulat à Rio qui sont le niveau adéquat pour traiter d'une éventuelle exemption et donc rendre cette requête caduque. Devant l'insistance du SNES, la Directrice nous assure que Mexico ne fera pas jurisprudence.

3) Ukraine

Lycée de Kiev : les troubles n'ont pas affecté l'établissement.

II- CARTE DES EMPLOIS 2014 – 2015 – 3ème phase

AFRIQUE SUB-SAHARIENNE

Ouverture poste de résident : 8

Fermeture poste de résident : 1

Bilan : +7

BURKINA FASO- Bobo-Dioulasso

Ouverture d'un poste résident en mathématiques / Sciences physiques.

CAMEROUN – Douala :

Ouverture d'un poste résident en EPS ce qui correspond à la demande de l'établissement.

CONGO – Brazzaville :

Glissement d'un poste résident administratif B vers un poste résident en SVT .

CONGO – Pointe noire :

Ouverture d'un poste résident en Arts plastiques.

GABON – Port gentil :

Ouverture d'un poste résident en Lettres modernes.

GHANA :

Ouverture d'un poste résident histoire géographie et d'un poste résident CPE, le premier correspondant à une résidentialisation d'un TNR.

MAURITANIE – Nouakchott :

Ouverture d'un poste résident en Sciences Physiques. Mais l'ouverture d'un poste de résident en documentation ne s'est pas faite malgré l'ouverture du nouveau lycée!

Le SNES a insisté pour l'ouverture de ce poste de résident documentaliste, relayant en cela la demande de l'établissement mais l'agence répond que **2 priorités sur 4 ont déjà été satisfaites.**

SECTEUR AMERIQUES, AFRIQUE AUSTRALE ET ORIENTALE

Fermetures de postes de résidents du second degré : 51

Fermetures de postes d'expatriés du second degré : 0

Ouvertures de postes de résidents du second degré : 27

Ouvertures de postes d'expatriés du second degré : 0

Bilan sur la zone : -24

Les 51 postes du secondaire de Mexico ont été redéployés en priorité dans la zone Amériques, Afrique australe et orientale, connue pour la faiblesse de son taux d'encadrement.

Le choix des postes et des disciplines s'est fait après concertation avec les chefs d'établissement et la consultation des précédents PV de CE, sans nécessairement tenir compte de la présence de TNR.

Les établissements qui n'ont pas demandé et donc pas obtenu de poste sont ceux qui affirment ne pas avoir les moyens d'en demander.

AFRIQUE DU SUD – Johannesburg :

Création d'un poste de Lettres classiques

Création d'un poste en Anglais

Création d'un poste en EPS (Résidentialisation)

Le SNES intervient pour demander la transformation du poste de Lettres classiques en Lettres ou Lettres modernes, sachant la présence d'une collègue TNR sur ces heures et qui plus est, enseignant le latin.

Le Secteur, en fin de CT, intervient pour assurer que la transformation en **Lettres** est acceptée après concertation avec le Proviseur.

AFRIQUE DU SUD – Le Cap :

Création d'un poste en Mathématiques
Création d'un poste en Histoire-Géographie

ANGOLA – Luanda :

Création d'un poste de Technologie – Cette création correspond à une demande du CE.

ARGENTINE – Buenos Aires :

Création d'un poste en Sciences Physiques et Chimie (Résidentialisation)
Création d'un poste en SVT.

Le SNES était depuis longtemps très favorable à la création de ce poste en SPC, donc est très satisfait du choix de cette residentialisation.

En revanche, le SNES demande si le Proviseur et le Secteur ont bien tenu compte de la réalité locale quant au choix de la discipline de la seconde création ?

CANADA – Calgary :

Création d'un poste en HG
Création d'un poste en SPC

CANADA – Ottawa :

Création d'un poste en Lettres classiques

CHILI – Santiago :

Création d'un poste en EPS (Résidentialisation)
Création d'un poste en Espagnol (Résidentialisation)

CHILI – Valparaiso :

Création d'un poste de Lettres

COLOMBIE – Bogotá :

Création d'un poste de SVT
Création d'un poste en Anglais
Glissement d'un poste de Lettres classiques en Lettres

Le SNES demande ce qui justifie le choix de ces disciplines ?

En Anglais, les collègues comprennent la décision, mais ils insistent, de nouveau, sur la demande de création d'un poste de CPE dans un établissement qui compte près de 900 élèves dans le secondaire.

Le Secteur répond que si création de poste de CPE il devait y avoir, ce serait de préférence en poste d'expatrié.

EL SALVADOR - San Salvador :

Création d'un poste en documentation

EQUATEUR – Quito :

Création d'un poste en SPC

Création d'un poste en SVT

ETAS-UNIS – Washington :

Glissement du poste de CP établissement de Lettres classiques en SVT. C'est une régularisation.

GUATEMALA : Guatemala Ciudad

Création d'un poste en HG

MAURICE – Mapou :

Création d'un poste en SPC

MAURICE – Moka :

Création d'un poste en HG

Création d'un poste en Lettres

MEXIQUE – Guadalajara :

Glissement du poste de Lettres-HG en HG.

MEXIQUE – Mexico :

Fermeture de 51 postes de résidents en secondaire, et de 35 en primaire.

5 postes en Anglais

2 postes en Espagnol

1 poste en Philosophie

1 poste en Documentation

8 postes en Lettres modernes

1 poste en Lettres classiques

1 poste en Lettres

1 poste en Lettres – Espagnol

1 poste en Lettres – HG

7 postes en HG

2 postes en SES

8 postes de mathématiques

4 postes en SPC

1 poste en SVT

4 postes en Génie mécanique

3 postes en Génie électrique

1 poste en Technologie

MOZAMBIQUE – Maputo :

Création d'un poste en Mathématiques

UGANDA – Kampala :

Création d'un poste en HG

REPUBLIQUE DOMINICAINE – Saint Domingue :

Création d'un poste en EPS.

Cette demande est justifiée par le Secteur par le fait qu'il s'agit d'une demande de l'établissement, en vue de la gestion des épreuves du bac.

Le SNES dénonce qu'il n'y a pas eu de CE avant le CT, il s'agit d'un problème récurrent dans cet établissement. Les décisions doivent être prises de manière transparente, et nous attendons une amélioration dans la communication.

VENEZUELA - Caracas :

Glissement d'un poste de Lettres vers la Philosophie

Le collègue qui occupe le poste Lettres/Philo est titulaire en Lettres mais la majorité de son service est en philo d'où le glissement. Donc s'il quitte l'établissement, ce poste est amené à devenir un poste de Philosophie.

Il est bien entendu et clairement exprimé par le Secteur responsable de l'AEFE que même si le collègue reste à Caracas, il continue d'occuper ce poste.

MAGHREB-MACHREK-MADAGASCAR

Ouverture poste de résident : 6

Fermeture poste de résident : 12

Fermeture poste d'expatrié : 1

Bilan : -7

Le SNES interpelle l'Agence et pose une question simple : mais où sont passés les postes d'Agadir ?

En effet, sur le Maroc il y a 10 fermetures pour une ouverture cela fait un solde de -9 postes, Cela pose question pour un réseau en pleine extension.

On ouvre un poste à C.Monet où l'administration a effectivement reconnu un réel déficit en terme d'encadrement mais au détriment du lycée Lyautey qui perd encore un poste. Le lycée Lyautey où des TNR sont présents et depuis longtemps dans l'attente d'une sortie de précarité. Le SNES rappelle également le nombre important de HSA dans quasiment toutes les matières. OUI, où sont passés les postes d'Agadir ? Au lycée V.Hugo la demande de création de postes en mathématiques et en EPS reste lettre morte alors qu'une TNR est toujours présente et que le faible taux d'encadrement dans la discipline l'exige.

Sur la Tunisie les demandes de création(ED-Musicale à PMF avec une collègue TNR présente, Mathématiques, lettres, H-G à G.Flaubert) sont restées sans réponse.

L'Agence se contente de dire que le redéploiement a été fait en tenant compte du taux d'encadrement actuel. Pour Agadir, les inquiétudes de reclassement des collègues sont levées.

L'agence suit le mouvement et ils pourront être placés sur leurs vœux, Nous serons vigilants, L'agence donne les mêmes réponses pour la Tunisie et argue qu'en Algérie elle accompagne l'établissement avec des créations.

Egypte – Le Caire – Lycée Français

1 ouverture résident Sciences Physiques

Madagascar – Tananarive- Lycée Français

1 ouverture résident Mathématiques

Maroc– Agadir – Groupe scolaire Paul-Gauguin

Fermeture de 2 postes de résident en Lettre

Fermeture d'un poste de résident en Lettre-espagnol

Fermeture de 2 postes de résident en Mathématiques

Fermeture de 2 postes de résident en Anglais

Fermeture d'un poste de résident en Technologie

Fermeture d'un poste de résident en SVT

Fermeture d'un poste expatrié de personnel de direction (Principal)

Maroc - Casablanca - Lycée Lyautey

Fermeture d'un poste de résident en Lettre Modernes

Maroc - Mohammedia – Collège C.Monet

Ouverture d'un poste de résident en Anglais

Maroc - Marrakech- Lycée V.Hugo

Glissement d'un poste de résident en anglais vers un poste de résident en Mathématiques

Tunisie – La Marsa – Lycée G.Flaubert

Fermeture d'un poste de résident en Technologie

Fermeture d'un poste de résident en EPS

Tunisie – Souss – Collège C.Nicolle

Ouverture d'un poste de résident en Documentation

Ouverture d'un poste de résident en EPS

Tunisie – Tunis– Lycée P.M.F

Ouverture d'un poste de résident en Sciences Physiques

SECTEUR ASIE MOYEN ORIENT

Fermetures de postes de résidents du second degré : 1

Fermetures de postes d'expatriés du second degré : 0

Ouvertures de postes de résidents du second degré : 26

Ouvertures de postes d'expatriés du second degré : 0

Bilan sur la zone : +25

Beaucoup de créations dans cette zone qui récupèrent plus de la moitié des postes de résidents second degré fermés à Mexico.

ARABIE SAOUDITE – Riyad:

Création d'un poste CPE

Création d'un poste en EPS

AUSTRALIE – Sydney :

Glissement d'un poste de résident philosophie en lettres classiques. Aucun CE ne s'est tenu mais l'Agence répond que c'est une demande de l'établissement suite à un départ à la retraite.

CHINE – Pékin:

Glissement d'un poste d'expatrié en chinois vers conseiller pédagogique établissement.

CHINE – Shanghai:

Création d'un poste en EPS

Création d'un poste en SVT.

Création d'un poste en SPC

Création d'un poste en chinois

Le SNES rappelle qu'un poste d'EPS a été supprimé l'année dernière et s'étonne donc de ce rétablissement. Nous indiquons à l'Agence que les personnels ont voté contre cette création et pour une ouverture en espagnol. L'Agence s'en tient à l'explication selon laquelle le besoin existe comme en atteste le vote au CE.

EMIRATS ARABES UNIS – Abou Dhabi :

Création d'un poste en philo

Création d'un poste en DOC.

Il s'agit selon l'Agence d'une demande de l'établissement au premier CT

EMIRATS ARABES UNIS – Dubai:

Création d'un poste en anglais

Glissement d'un poste d'expatrié en anglais vers conseiller pédagogique établissement. Il s'agit là encore d'une demande de l'établissement.

INDE – Pondichéry:

2 glissements :

1 résident techno en sciences physiques

1 résident math en économie approfondie.

Dans ce deuxième cas (économie approfondie), il s'agit d'une erreur d'appellation qui sera rectifiée.

JAPON – Tokyo:

Création d'un poste en mathématiques.

LIBAN – Collège protestant:

Création d'un poste de Lettres

Création d'un poste d'arabe

LIBAN – Beyrouth, lycée Abdel Kader :

Création d'un poste de mathématiques
Création d'un poste en Gestion comptable

LIBAN – Lycée franco-libanais-Verdun :

Création d'un poste en documentation

L'Agence explique les créations au Liban par le faible taux d'encadrement.

MALAISIE – Kuala Lumpur:

Création d'un poste en SVT

QATAR – Doha:

Création d'un poste de mathématiques
Création d'un poste en Gestion comptable
Création d'un poste en SVT

Pourquoi avoir créé un poste de résident en gestion alors que 3 missions de l'Agence ont recommandé l'ouverture d'un poste d'expatrié ? A défaut de support, l'Agence choisit d'ouvrir un poste de résident tout comme au Liban.

SINGAPOUR: Lycée français

Création d'un poste en HG
Création d'un poste de mathématiques
Création d'un poste en EPS
Création d'un poste en SPC
Création d'un poste en anglais

THAILANDE – Bangkok:

Création d'un poste en Lettres

VIET NAM – Hanoi:

Création d'un poste en documentation

SECTEUR EUROPE

Fermetures de postes de résidents du second degré : 3

Fermetures de postes d'expatriés du second degré : 2

Ouvertures de postes de résidents du second degré : 3

Ouvertures de postes d'expatriés du second degré : 2

Bilan sur la zone : 0

Bruxelles, lycée Claude Monnet : le poste de CP zone en sciences physiques est supprimé car il fait doublon avec celui de Copenhague. Il est réimplanté à Prague.

Düsseldorf CLG Français : un poste de lettres classiques est créé et le poste actuel de lettres classiques est transformé en lettres modernes par adéquation avec la discipline du collègue qui l'occupe.

Madrid lycée français : l'AEFE maintient la fermeture du poste de résident d'histoire et géographie. Le secrétaire général précise qu'il y a bien un plafond d'emploi local qui est communicable au niveau de chaque établissement. La directrice parle plutôt de contraintes budgétaires de l'établissement.

Géorgie Tbilissi : la création de poste en anglais correspond paraît-il à un besoin en vue de l'homologation du 1^{er} cycle au-delà de la 6^{ième}.

Lisbonne, lycée Charles Lepierre : l'AEFE maintient la suppression du poste d'histoire et géographie malgré le vote majoritaire du CE contre cette suppression. Le prétexte est la baisse des effectifs !

Serbie, Belgrade : la fermeture du poste d'expatrié de lettre aurait été « mûrement réfléchi ». L'AEFE prétend que la réouverture n'est pas envisageable.

III- SUIVI DE CT

a) Extension d'indemnités

Aucune avancée pour la prise en compte des indemnités CO-PSY, documentaliste et CPE. L'AEFE est en attente d'une décision de la tutelle. Les collègues lésés apprécieront, eux qui attendent tout le temps et depuis longtemps !

b) Intégration des DPI (Droits de première inscription) dans l'avantage familial

Le Secrétaire général nous indique que l'Agence est dans l'attente d'une décision favorable de la tutelle. Il n'y a toujours pas d'intégration des DPI dans l'avantage familial (AF) donc pour le moment le traitement se fait au cas par cas. Les instructions sont bien transmises aux postes et doivent donc être appliquées en principe mais s'il y a des blocages et le SNES sait qu'il y en a, il faut les faire remonter. Nous sommes au point mort. Les collègues scolarisant des enfants apprécieront.

c) Modifications du décret 2002-22

Deux modifications ont été proposées par l'Agence pour la mise en œuvre de l'ISAE (indemnité pour les professeurs des écoles) et sur l'AF afin de mettre en conformité avec la réglementation communautaire. Les modifications doivent aller aux finances puis à la signature et donc suivre le circuit habituel.

Le SNES rappelle que malgré les deux votes négatifs, l'Agence passe en force. De plus le SNES relève une rupture d'équité entre les fonctionnaires communautaires qui peuvent bénéficier du cumul d'allocations et les agents AEFE qui ne peuvent pas. Nous attaquerons.

Le Secrétaire général se défend en disant que le texte devait contenir les deux modifications faute de quoi les collègues auraient été pénalisés pour l'ISAE parce qu'en cas de vote séparé, ce texte aurait mis 2 à 3 ans avant d'être appliqué. Le SNES conteste cette approche car nous aurions pu séparer les textes. Nous l'avons déjà fait avec le décret 2002-22 à plusieurs reprises.

d) Bilan de l'action des coordonnateurs délégués de la direction

Les 19 zones de formation continue seront diminuées à 17. De nouvelles zones Agence seront définies à partir de septembre 2014, la zone Amérique sera dorénavant strictement limitée à l'Amérique.

Il existe 6 coordonnateurs sur le réseau mais ils ne couvrent pas sa totalité (l'Afrique n'est pas concernée). Ils ont réalisé 140 missions et visites d'établissements, 34 séminaires et assuré la présidence de 27 CPM (comité de pilotage mutualisation) en 2012-2013.

Le SNES a demandé à avoir des informations sur les types de mission qu'ils assument, leur nature, les interlocuteurs qu'ils sont appelés à rencontrer et leurs objectifs.

L'Agence défend bec et ongles l'importance de ses coordonnateurs qui ont chacun plus d'une trentaine de pays en responsabilité. Les séminaires qu'ils dirigent sont ceux notamment de la formation continue. Ils ne se substituent pas aux SCAC pour la gestion des CCPL.

Au SNES, nous avons toujours été opposés à ces postes coûteux à l'heure où le nombre d'enseignants titulaires dans le réseau continue de diminuer. Nous répétons à l'Agence que ces personnels doivent être cadrés et que le texte soumis au CT lors de la création de ces postes doit être respecté. L'Agence nous confirme que ce ne sont pas des supérieurs hiérarchiques mais semble réticente pour leur nier toute intervention dans le domaine de la gestion des personnels.

e) Bilan du groupe de travail TNR (titulaires non résidents)

Une note nous est présentée. Elle a été discutée et élaborée dans un groupe de travail où le SNES était présent et a donné lieu à certaines avancées (voir HDF infos n°7). Lors du précédent CT, le SNES avait demandé que la situation des TNR soit réglée pour certains d'entre eux par le recours aux postes laissés vacants (une cinquantaine à la rentrée 2013). L'Agence estime qu'on ne peut gérer ces postes de manière globalisée pas même au niveau d'un pays. La note redéfinit la notion de TNR et celle de recrutement tardif. Elle ne résout pas le sort des 6 à 700 TNR présents dans le réseau.

IV- Élections professionnelles

Suite aux diverses réunions avec la DRH, le SNES s'interroge sur le dispositif de préparation. Contrairement au MAEE, il n'y a pas d'indication chiffrée à l'AEFE, sur le nombre d'électeurs, sur les opérations de dépouillement....

Le SNES fait remarquer que le MAEE vient de se faire re-toquer son projet de décret sur le dialogue social dans les postes diplomatiques. Malgré une opposition quasi générale des syndicats du ministère, celui-ci avait maintenu un projet qui écartait les recrutés locaux du CT (comité technique) de proximité qui était créé, les reléguant dans une CCL (commission consultative locale). La fonction publique...et les autres ministères ont tranché pour un CT de

proximité regroupant tous les personnels des services français sous l'autorité de l'ambassadeur ! **Tous non car les personnels de l'AEFE ne seraient pas concernés.**

Cette orientation ne serait pas sans poser des problèmes si elle devait être confirmée. Le besoin d'une instance de dialogue social local pour tous les personnels est évident. De nombreux exemples récents montrent que les décisions de l'ambassadeur ont un impact sur les personnels de l'AEFE : augmentation de salaire des RL du Maroc bloquée dans l'attente d'une décision globale de l'ambassadeur, rôle des ambassades dans la crise de Mexico, de Rio... Pour ne prendre que l'exemple du Maroc, les personnels de l'AEFE ont toute leur place dans une telle instance car l'ambassadeur doit annoncer la hausse de la valeur du point d'indice et ce en respectant la convergence des dates et des taux de tous les personnels (AEFE + instituts+chancellerie) donc un CT où le personnel AEFE n'est pas représenté n'aurait pas de sens.

La création de CT locaux (CTP avant) est une vieille revendication du SNES. Aujourd'hui, après les accords de Bercy et leur mise en œuvre à l'étranger par le MAEE, une opportunité s'offre à nous !

V- Action sociale pour les personnels des services centraux

A ce jour, l'action sociale de l'AEFE était traitée via une convention avec l'Association des Œuvres Sociales (ADOS) du ministère des Affaires étrangères qui est gérée par les organisations syndicales du ministère.

Au titre de cette convention signée en 2008, les agents de l'AEFE pouvaient prétendre aux mêmes prestations ministérielles et interministérielles que les agents de centrale du MAEE. Les demandes étaient instruites par le secrétaire général de l'AEFE et transmises à l'ADOS. Celle-ci payait les prestations contre remboursement de l'AEFE.

Le SNES a dénoncé depuis longtemps ce système où les organisations syndicales de l'AEFE ne jouent aucun rôle contrairement à tous les principes définis par la loi. Il a toujours défendu le droit à ces prestations pour tous les personnels de l'AEFE car la convention ne précise pas qu'elle ne concerne que les personnels de centrale. Utiliser cette possibilité notamment lors des crises et aujourd'hui pour les résidents du LFM de Mexico serait bien utile. Comme toujours, le problème c'est la volonté politique !

Toujours est-il que ce dispositif arrive à son terme suite à des changements au MAEE et surtout suite à la volonté du ministère de faire des économies.

L'ADOS ne paiera plus les prestations mais ce sera la Direction de la Politique Sociale (DPS) qui le fera avec la bénédiction de la CFDT majoritaire au MAEE.

Conséquence pour l'Agence, le secrétaire général affirme que la DPS paiera les prestations aux personnels de l'AEFE jusqu'au 1^{er} septembre 2014 sans remboursement. Petit problème soulevé par le SNES et le SUPMAE-FSU, la convention AEFE/ADOS de 2008 n'a pas été dénoncée ! Embarras du secrétaire général qui attend une nouvelle convention !

Toujours est-il que le SNES et SUPMAE-FSU n'entendent pas lâcher l'affaire. Les deux syndicats veilleront à ce que les prestations soient versées et cela dans la légalité. Pour tout problème, contacter Françoise Lemoigne au SUPMAE-FSU fsu-mae.paris@diplomatie.gouv.fr

Pour la suite, l'AEFE promet de se remettre sur les rails...création du Comité d'Action Sociale, budget spécifique...mais attention, il faudra être vigilant sur le rôle des organisations syndicales dans le dispositif. Cela a une grande importance pour la création d'un dispositif de secours aux personnels, voire de prêts ou encore pour l'attribution de logements.

VI- Circulaire voyages et missions

L'Agence nous présente pour information un projet de circulaire voyage et missions visant à remplacer l'ancienne version datant de 2007. Si l'on peut concevoir qu'une certaine mise à jour soit nécessaire, il est en l'état inacceptable pour le SNES. Nous avons particulièrement insisté sur deux points.

D'abord, nous avons demandé le retrait du point supprimant l'indemnisation forfaitaire des repas aux commissaires paritaires en commissions locales et en centrales. Contrairement à ce que dit l'Agence, l'Arrêté du 27 février 2007 s'il ne mentionne pas cette prise en charge, ne l'exclut pas non plus. Le décret de 2006 sur les déplacements temporaires est quant à lui explicite sur ce point L'Agence s'engage à reconsidérer cette question.

Ensuite l'Agence propose dans cette circulaire de rembourser le déplacement des collègues du réseau appelés en entretien lorsque des moyens de visioconférence ne sont pas disponibles. De cette manière l'Agence renverse la règle qui veut que ces entretiens aient lieu en présentiel de manière générale et exceptionnellement par des moyens de télé transmission.

Nous attendons maintenant les nouvelles propositions de l'Agence.

VII- Questions diverses

Question niveau de l'avantage familial lorsqu'il existe plusieurs établissements

Dans les pays où il y a plusieurs établissements, la référence est établie à partir de l'EGD ou de l'établissement conventionné.

AVS dans le réseau AEFÉ

Concernant la formation des AVS, l'Agence répond que ce thème est abordé lors des formations autour de « l'accueil des élèves à besoins particuliers » et qu'un guide en cours de rédaction sera diffusé auprès des AVS et des enseignants. D'autre part, selon l'Agence, la prise en charge des AVS est à la charge des familles avec des possibilités d'aide au financement.

Application de la note de service n°2014-003 du 13 janvier 2014 concernant l'évaluation en cours d'année des langues vivantes en compréhension orale, notamment s'agissant de la possibilité pour les enseignants concernés de recourir à des banques de sujets académiques.

La réponse de l'Agence est totalement biaisée. Elle présente les enseignants désireux d'utiliser cette banque de données comme des collègues ayant besoin d'être aidés, ne pouvant pas élaborer eux mêmes leurs propres supports (« les équipes sont encouragées à élaborer leurs propres supports car c'est une dimension essentielle de leur autonomie et de leur responsabilité d'enseignants »). Ne pas avoir accès à des banques de sujets signifie un alourdissement de la charge de travail pour les collègues de réseau, la recherche de supports étant une tâche longue et ardue. Des collègues tout à fait chevronnés en ont fait l'expérience. Il ne s'agit pas pour nous de recevoir des leçons sur ce qu'est le métier d'enseignant mais plutôt des informations sur l'utilisation de ce dispositif.

Les collègues qui souhaiteraient utiliser les banques de sujets académiques devront passer par le service pédagogique de l'Agence. L'Agence souhaiterait clairement identifier leurs besoins afin d'accompagner les équipes dans le cadre du PRF.

Le SNES estime qu'on doit revenir à des épreuves terminales car ces épreuves en cours d'année où l'examineur de l'élève est son professeur, ne sont pas conformes aux conceptions d'un baccalauréat évalué de la manière la plus objective possible.

Alger : Réponse de l'AEFE aux nombreux mouvements de grève pour la revalorisation des salaires des recrutés locaux ?

L'Agence nous répond que le lycée international Alexandre Dumas d'Alger (LIAD) a prévu dans son budget rectificatif une enveloppe importante destinée à la revalorisation salariale des personnels locaux de l'établissement. La grille salariale et le déroulement de carrière des recrutés locaux seront améliorés. Il est prévu une augmentation de 10% du point d'indice pour 2014.

Maroc : Perspective d'augmentation pour les recrutés locaux ?

Il appartient à l'Ambassadeur de répondre en traitant cette question en convergence avec la gestion des recrutés locaux du MAE et des instituts. Pour le moment, il est envisagé une évolution du point d'indice d'au moins 1% effective en avril 2014 et avec effet rétroactif au 1 janvier 2014.

Maroc : URSSAF-IRCANTEC pour les RL de nationalité française: Quel est l'état d'avancement du dossier ?

Le critère d'affiliation à un régime de retraite complémentaire obligatoire repose désormais sur la nature du contrat de travail : IRCANTEC pour les contrats de droit public et AGIRC/ARCCO pour les contrats de droit privé. L'Agence doit d'abord s'assurer des incidences financières auprès de ces établissements puis saisir ces organismes pour évaluer avantages et inconvénients pour les personnels concernés. Donc dossier à suivre.

Russie/Moscou : nouvelles règles sur les visas et conséquences pour la situation et le recrutement des personnels au lycée français.

L'Agence reconnaît la complexité de la procédure puisqu'on nous explique que pour les agents demandant Moscou, les demandes de visa doivent être adressées au MAE qui se tourne ensuite vers un consulat de la Fédération de Russie en France. Pour les collègues en poste, le renouvellement à ce stade nous dit l'Agence peut être fait sur place. Est-ce à dire que là aussi, les choses peuvent évoluer dans le mauvais sens pour les personnels ?

Situation fiscale des personnels détachés de l'AEFE

D'une manière générale

Suite à l'intervention du SNES , l'Agence a contacté le service des non-résidents qui est revenu à la situation initiale, c'est à dire le rétablissement du taux progressif avec droit aux charges déductibles, réductions et/ou crédits d'impôt. Ceci sera fait par les services fiscaux sans action préalable de la part des collègues.

Cependant il faut savoir que la Direction des résidents de l'étranger a saisi la Direction générale des finances publiques sur l'interprétation de l'article 4B2 du code des impôts. C'est l'interprétation de cet article qui avait conduit le service des non résidents à considérer que les détachés de l'Agence n'étaient pas domiciliés fiscalement en France d'où le refus de prendre en compte pour eux les charges déductibles et crédits d'impôt. Le SNES suivra de près cette question en souhaitant que l'administration des finances confirme cette position favorable aux collègues. Le contraire serait scandaleux.

Portugal . Le problème a été réglé pour les années 2009 2012. D'après l'Agence, il serait en cours de règlement pour l'année 2013 et les années suivantes.

Belgique. Le problème est partiellement réglé, les autorités fiscales belges ayant reconnu l'exonération des résidents du règlement des additionnels communaux (équivalent de la taxe d'habitation). Cependant la procédure reste complexe car certains agents locaux du fisc belge n'appliquent pas les directives de leur administration fédérale.

Turquie . La Turquie entend fiscaliser les deux établissements d'Istanbul et Ankara. Le poste s'y oppose, par conséquent il devient indispensable de renégocier la convention fiscale entre les deux pays. Certes, mais à condition de garder les conditions actuelles favorables aux personnels de nationalité française, à savoir la déclaration des revenus en France. Une mission conjointe CDAEF-COCAC est prévue du 10 au 12 mars afin de faire un point de situation avec les personnels et les parents d'élèves des 2 établissements. Le SNES suivra de près cette évolution.

Grèce . L'Agence estime qu'il ne serait pas opportun de saisir les autorités grecques au sujet de la taxe de solidarité (2 à 3 % du montant imposable) parce que renégocier la convention exposerait les collègues à l'imposition différentielle. Donc ne rien faire pour éviter le pire !

Djibouti : Quel impact peut-avoir la réduction des effectifs des forces françaises stationnées dans ce pays sur les postes de détachés ?

Pour le moment, cette hypothèse n'a aucun impact sur les effectifs du lycée donc aucune modification de carte scolaire dans l'immédiat. Un point sera fait à la mi-juin pour savoir exactement quels seront les effectifs à la rentrée prochaine.

Patrick SOLDAT
Secrétaire national chargé
des questions hors de France et des COM
Annie DELPORTE, Roger FERRARI,
Henri-Jean NOURI, Laurent PICARD, Edmond PORRA
Membres du Secteur Hors de France.
PS/AD/RF/HN/LP/EP